

## Appel à communications photographiques – 10<sup>e</sup> Congrès AFS – Lyon



Pour la 10<sup>ème</sup> édition de son Congrès national, l'Association Française de Sociologie souhaite renouveler une exposition photographique sur le thème général « Intersections, circulations ».

L'objectif de cette exposition est de mettre en valeur des photographies réalisées par des sociologues sur leur terrain traitant les individus, les idées, les savoirs, les biens ou encore les virus qui circulent et/ou sont à l'intersection de plusieurs espaces et rapports sociaux.

Nous souhaitons ainsi donner à *voir* « en images » - « avec des images », les manières dont les circulations et les intersections travaillent, se caractérisent et peuvent s'identifier. Cette exposition est l'occasion de croiser photographie et sociologie autour de terrain d'enquêtes variés et dévoiler les façons dont les multiples circulations et intersections se font et se défont.



En collaboration avec Béatrice Maurines (Centre Max Weber), nous attendons aussi des propositions qui explicitent le rôle de la photographie dans les travaux sociologiques et qui donnent à voir les différents usages de ce médium (outil méthodologique, outil d'illustration, outil de recherche, etc.).

La date de soumission des photographies (2 photographies maximum par personne) est fixée au **19 juin 2023** au plus tard.

Les propositions sont à envoyer aux adresses mail suivantes : [virginie.blum@msh-lse.fr](mailto:virginie.blum@msh-lse.fr) et [beatrice.maurines@univ-lyon2.fr](mailto:beatrice.maurines@univ-lyon2.fr)



Cette exposition photo sera virtuelle et consistera en une projection des photographies sélectionnées.

Concernant les photographies soumises :

- Chaque photographie devra être accompagnée d'une légende sous la forme « Nom du·de la photographe, Titre de l'œuvre, Lieu, Année de création » ainsi que d'un court texte (40 mots max.) précisant le contexte de la recherche et le lien avec la thématique du Congrès.
- Chaque photographie sera envoyée en format JPEG
- Chaque exposant·e doit être en possession d'une autorisation de droit à l'image pour permettre la mise en exposition.
- Résolution minimale : 4 Megapixel
- Au besoin, les visages devront avoir été rendus méconnaissables (floutage, mosaïque, etc.)

A l'issue du 19 juin, le Comité se chargera de contacter les participant·es.